

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE
CORTE

CANTON DE
FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 juin 2022

.....

Nombre de conseillers

En exercice 10
Présents..... 07
Ayant donné pouvoir... -02
Votants..... 09
Absents.....01

Date de Convocation 17/06/2022

Objet :

**projet d'extension d'une installation
de stockage de déchets non
dangereux lieu dit « sala » sur la
commune de Prunelli-di-Fium'orbu**

L'an deux mil-vingt-deux le vingt-quatre du mois de juin à dix-sept heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **GUIDICI Jean-Noël**

Présents : M CHIARI Jacques, M CHIARI Patrice, Mme MANENTI Eliane , Mme ROCHE Monique , M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel

Représentés : M DOMINICI Richard par M CHIARI Patrice, M MANFREDI Napoléon par Mme MANENTI Eliane

Absent : M FRANCESCHI J-Baptiste

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Eliane MANENTI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Le 31 mars 2021, la Société de Traitement des Ordures Corses a déposé de demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'extension d'une installation de stockage de déchets non dangereux lieu-dit « Sala » commune de Prunelli di Fiumorbu.

L'arrêté n°227-2022 du 9 mai 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du 30 mai au 29 juin 2022 précise dans son article 7 que la commune de Poggio-di-Nazza est appelée à donner son avis sur cette demande d'extension du site qui prévoit pour une durée supplémentaire de 15 ans l'enfouissement de 675 000 tonnes de déchets.

Plusieurs points attirent l'attention :

- Une absence de voie d'accès officielle

Le document juridique fourni par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer précise clairement page 3 et 4 que l'absence de voie d'accès officielle à l'installation de stockage de déchets non dangereux impose d'elle-même la non-réalisation de ce projet.

Ce même service juridique de la DDTM laisse entrevoir une possible solution, celle « d'une déclaration d'intérêt général en parallèle de la procédure d'autorisation environnementale » qui ne fait aujourd'hui l'objet d'aucun dépôt.

- Des règles d'urbanisme non respectées

Les terrains concernés par ce projet se situent d'après le PLU de la commune de Prunelli di Fiumorbu en zone agricole, zone sur laquelle une entreprise privée n'a pas le droit d'exploiter et de gérer un ouvrage technique nécessaire au fonctionnement des services publics. En d'autres termes, un équipement d'utilité publique ne peut être géré que par une structure publique, ce qui n'est pas le cas.

Le PLU de Prunelli di Fiumorbu n'étant pas encore en compatibilité avec le PADDUC « les caractéristiques de ces parcelles font donc obstacle à la réalisation de ce projet, comme mentionné page 2 du document juridique de la DDTM.

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission
en sous-préfecture

le.....

Et de l'Affichage

Le.....

Le Maire

JN GUIDICI



• Faute d'autorisation c'est une simple dérogation aux règles environnementales qui est octroyée

Soucieuse de préserver la faune et la flore, endémiques ou protégées, on ne peut que s'interroger sur le fait qu'une telle dérogation de destruction de nos espèces et de notre biodiversité ait pu être attribuée.

Pour nous élus du territoire, c'est une véritable catastrophe environnementale qui se présage sur les espèces repérées à l'occasion de l'inventaire effectué par Antea'Group à savoir sur « la tortue d'Hermann, le crapaud vert, les chiroptères, les pies grièches, le milan royal. En effet, il est inacceptable qu'un service garant de la protection de l'environnement fournisse une simple dérogation là où la réglementation impose une autorisation en bonne et due forme.

Enfin les problématiques soulevées depuis de nombreuses années demeurent à savoir :

- L'impact hydrologique et notamment sur l'eau potable car c'est plus de 10 000 habitants qui sont alimentés en eau grâce aux forages situés à l'aplomb de la STOC qui desservent toute la plaine du Fiumorbu Castellu, de Ghisonaccia à Mignataja, la commune de Ventiseri et la plaine de la commune de Prunelli di Fiumorbu d'où un risque non négligeable si la nappe phréatique est polluée.
- Les nuisances olfactives,
- Les émissions gazeuses et particulaires,
- Le ravinement des berges,
- La destruction du lit mineur dû principalement aux travaux, non autorisés sur l'accès utilisé actuellement,
- La déviation du lit de la rivière – côté Ghisonaccia.

Par conséquent, le conseil municipal de Poggio-di-Nazza s'oppose radicalement à ce projet en émettant un avis défavorable et souhaite que la gestion des déchets soit territorialisée (1 site pour 3 ou 4 intercommunalités) afin que les déchets soient traités au plus près de là où ils sont produits, comme il est préconisé dans le plan de prévention et de gestion présenté par la Collectivité de Corse

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire

JNGUIDICI

